

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE

Le 27 mars 2026, à 19 heures 30 minutes

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent ROUSSET
Date de convocation du Conseil municipal : 23 mars 2026

PRESENTS : Laurent ROUSSET, Sébastien ARNAUD, Bernard BOURGIE, Joëlle GOMEZ, Pascal HAURY, Virginie BARLET, Philippe MOUNIER, Valérie POUYET, Claude VIAL, Michel BEAL, Alain BEAL, Pascale GUILLET, Florence TEYSSIER, Elisabeth MOULIN, Thierry LEPROUST, Clotaire DOMGA KEMGNI, Stéphanie CUSSONNET, Sylvain BONNET, Coralie CHAPUIS, Céline VIALLOIN, Morgane MOUNIER, Gérard COURBON, Yvon VALEYRE, Sandrine ARCIS, Tahar KERFA, Laurie BONNEVIALLE, Sophie NAVARRO-OTT

EXCUSES REPRESENTES : Pauline GRANGER par Sébastien ARNAUD, Tanguy NAIME par Bernard BOURGIE,

EXCUSE NON REPRESENTE

| | | |
|--------------------------------|-------------------------|-----------------------------|
| Nombre de conseillers : | En Exercice : 29 | Présents : 27 |
| | Excusés représentés : 2 | Excusés non représentés : 0 |
| | Absents : 0 | Votants : 29 |

Mme Sophie NAVARRO-OTT a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2026_DEL_041

OBJET : Désignation des délégués auprès de la Maison des Jeunes et de la Culture d'Aurec

La commune d'Aurec sur Loire est membre d'organismes dont les statuts prévoient une représentation de la commune au sein des Conseils d'Administrations.

De ce fait il sera proposé de pourvoir, au scrutin de liste et à la majorité absolue, à l'élection des délégués aux divers organismes dont les statuts prévoient une représentation de la commune d'Aurec sur Loire.

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit être représentée au sein de l'Association de la Maison des Jeunes et de la Culture d'Aurec (MJC) afin de siéger au conseil d'administration. Il précise que cette représentation est assurée par le Maire en tant que membre de droit et 2 conseillers municipaux désignés (1 titulaire + 1 suppléant).

Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité des membres, l'élection des délégués a eu lieu à main levée :

Ont obtenu :

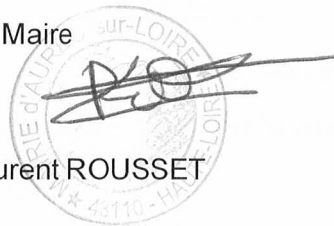
- Liste proposée par Laurent Rousset – Continuons Aurec Ensemble : vingt-trois (23) voix
- Liste proposée par Yvon Valeyre – Aurec et Vous : six (6) voix

Sont donc élus pour siéger au Conseil d'Administration de la Maison des Jeunes et de la Culture d'Aurec :

- Membre Titulaire : A noter le Maire est membre de droit
 - M. BONNET Sylvain
- Membre Suppléant :
 - M. MOUNIER Philippe

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
À Aurec-Sur-Loire

Le Maire



Laurent ROUSSET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Laurent Rousset – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le **03 AVR. 2026**